



# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

## DECISION N°002024\_31

Arrondissement de TORCY

**Objet : Installation de structures gonflables et jeux pour Gretz Eté – 15 Juillet au 5 Août 2024**

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**VU** la délibération 02020\_06 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure avec la société S.A.R.L MOVIPUB, représentée par son président, Monsieur André WATTEL, dont le siège social est 66bis Rue de l'Abbé Lemire, à TOURCOING (59200), un contrat pour l'installation de structures gonflables et de jeux à destination des enfants dans le cadre de l'opération Gretz Eté. La société installera les différentes structures le 15 Juillet 2024 et démontera l'ensemble des installations le 5 Août 2024.

**Article 2** : Le montant de cette prestation s'élève à 10 416.67 euros hors taxe soit 12 500 euros TTC.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 5** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers,  
Le 18 avril 2024  
Le Maire  
Jean-Paul ROBIN

